



Cotisations mutuelle non prélevé sur mon compte

Par **mumu26300**, le **17/03/2008 à 22:05**

bonsoir,rnMa mutuelle me donne 15 jours pour verser la somme de 1740.73euros,rncorrespondant aux cotisations:de aout 2006à ce jour.Un prélèvement bancaire était en place ou il versait aussi mes remboursements.rna aucun moment je n'ai eu un courrier pour non paiement...rnj'ai téléphoné on m'a répondu que c'était dû a un rejet faute d'argent et même ma banque ne m'a pas informé et je n'ai reçu aucun courrier me voilà bien embarrassé comment payer une telle somme alors qu'elle devait être prélevée chaque mois pourquoi ne m'on t-il pas résilier? comment faire merci d'avance de votre aide.

Par **jeetendra**, le **18/03/2008 à 13:26**

bonjours, ecrivez leur pour leur expliquer vos difficultés de tresorerie afin d'obtenir un plan d'apurement de la dette, courage, cordialement

Par **mumu26300**, le **18/03/2008 à 13:46**

bonjour,rnrnMerci de votre reponse.rnen demandant un échéancier est ce que je peux demander la résiliation de mon contrat. merci

Par **jeetendra**, le **18/03/2008** à **14:48**

pour la resiliation il y a un delai de préavis à respecter en general de 2 mois avant la date anniversaire, bon apres midi

Par **mumu26300**, le **18/03/2008** à **20:13**

merci, bonne soirée.